



MAIRIE DE  
PIBLANGE

Département  
De la Moselle

Arrondissement  
Boulay-Moselle

Nombre des Membres  
Du Conseil Municipal  
Élus : 15

Nombre des Membres  
En fonction : 15

Nombre des Membres  
Qui ont assisté à  
La séance : 13

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 15

Convoqués le : 16/06/2021

SEANCE DU 18 JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN à 19H30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie publique sous la Présidence de Monsieur UJMA Thierry.

**Etaient présents** : UJMA Thierry, CHILLES Fabrice, MISCHLER Nicole, SCHMIDT Nathalie, CORDELETTE Vincent, LEGRANDJACQUES, REMY Geoffrey, ROBINET Philippe, BENTZ Evelyne, CEPHACE Emmanuelle, FEBVAY Diane, MARULIER Gilles, ZAIRE Maïté, Conseillers municipaux.

**Etaient absents et excusés** : BECKER Nicolas et MASSARO Gwenaël

**Etaient absents non excusés** : -/-

**Absents ayant donné pouvoir** : BECKER Nicolas a donné pouvoir à Nicole MISCHLER  
MASSARO Gwenaël a donné pouvoir à Nathalie SCHMIDT

**Secrétaire de séance** : SCHMIDT Nathalie

=====

**Point 043-2021 – Atelier Communal :**

**Travaux de rénovation, toiture et huisseries.**

Dans le cadre des travaux de rénovation du nouvel atelier municipal, le maire expose plusieurs devis concernant la réfection de la toiture et de la menuiserie extérieure, il précise qu'il y a lieu de désamianter le toit, et au niveau des fenêtres portes et porte de garage, tout est changer

**Entreprises pour la toiture :**

- WEBER (Folschwiller) : 31 968.95 HT
- BATI LUTZ (Bouzonville) : 29 865.00€ HT
- F.Z.A (Volemerange les Boulay) : 25 030.95HT

**Entreprises pour la menuiserie extérieure :**

- FMB Menuiseries (Longeville les saint Avoïd) : 11 878.82€ HT
- Fermeture Mosellanes (Freistroff) : 16 845.54€HT
- Dems Menuiserie Dangel (Vaudreching) : 12 391.45€ HT

Après débat et étude des devis le conseil décide de retenir :

- L'entreprise « SARL F.Z.A Toitures au tarif de 25 030.95€ HT soit 30 037.14€ TTC pour les travaux de toiture,
- L'entreprise « Dems Menuiserie Dangel » au tarif de 12 391.45 €HT soit 14869.74€ TTC pour les travaux de menuiserie extérieur,

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

## POINT DIVERS

- Le maire fait part à l'assemblée que les conseillers commentaires ont été installés lors du conseil communautaire du 17 juin 2021, les délégués du S12A seront mis en place lors de leur prochain conseil le 23 juin 2021.
- La prochaine commission d'aménagement foncier aura lieu le 21 Juillet 2021, sur le banc de PIBLANGE il n'y a, priori, rien de bloquant, un courrier a été envoyé à l'armée par recommandé avec AR
- La mairie a eu une information du club de tir de l'anzeling, qui dit qu'ils feront des portes ouvertes lors de la journée du patrimoine, ils ont 4-5 km de réseau et en capacité ils peuvent accueillir 50 personnes.
- Le projet du FOOD TRUCK se précise, des devis ont été effectués, comme l'extension du réseau d'eau potable, le raccordement à l'assainissement, par le pétitionnaire et la mairie prendrait en charge la plateforme d'installation, et met à disposition le terrain, le restant sera à la charge du pétitionnaire (réseaux assainissement et eau potable environ 10 000€). Le maire précise que la mairie demandera une redevance de 1500€ annuelle, dans cette redevance est compris la consommation d'eau du Food truck estimée à 300m3/an. Il rappelle aussi que si un surpresseur doit être installé, il sera à la charge du pétitionnaire.
- Suite à l'invasion des chenilles processionnaires, les agents communaux sont intervenus sur Bockange pour éradiquer une partie des nids et des affiches de prévention ont été installées, sur Piblangé, le maire a demandé une intervention par le propriétaire concerné.
- Le maire informe que le prochain conseil d'école a lieu le 22 juin 2021 à 18h
- Pour le départ de Mme SCHMIT Marie-Laure et Mme DHIL MORIN la commune offrira un panier garni et un livre de la commune.
- Le 22 juin à 9h30 auras lieu le COPIL (réunion entre la caf/mairie/périscolaire-CEJ)
- Le 24 juin à 14h30 réunion pour le suivi du site d'aboncourt à Aboncourt.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE SUSUDITS.TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

POUR EXTRAIT CONFORME  
PIBLANGE le 18/06/2021

Le Maire  
Thierry UJMA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE :  
**21 JUIN 2021**

TRANSMIS EN SOUS-PREFECTURE LE :  
**21 JUIN 2021**